Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 60 (2002)

Heft: 3: Service public : vers de nouvelle régulation

Artikel: Les nouvelles formes de régulation et la citoyenneté

Autor: Hufty, Marc / Cavaliere, Sandra

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-141219

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES NOUVELLES FORMES DE RÉGULATION ET LA CITOYENNETÉ

Marc HUFTY et Sandra CAVALIERE
Institut universitaire d'études
du développement
Genève, Suisse
marc.hufty@iued.unige.ch

Quelles sont les conséquences de ce qu'il est convenu d'appeler «les nouvelles formes de régulation» sur le tissu social? Quel est l'impact des transformations des modes de résolution des problèmes collectifs sur ce qui fonde le rapport entre ces deux grands pôles autour desquels s'articulent les Etats-nations depuis le 19ème siècle, le public et le privé ? Il nous semble que les conséquences de ces changements sont profondes et vont affecter définitivement, et pas nécessairement de façon positive, les structures de la société et nous allons tenter de mettre à jour quelques ressorts de cette « grande transformation ».

On peut sentir l'importance de ces changements sans nécessairement en percevoir la complexité et les mécanismes. Après tout, nous sommes toujours sous l'illusion positiviste du progrès, de l'avancement sans fin vers une société plus riche et plus juste, dans laquelle la vie est facilitée par les découvertes scientifiques. Nous guérirons du cancer et l'Afrique mangera à sa faim grâce au génie génétique et aux nanotechnologies. Il suffit de laisser libre cours à l'économie de marché et au capitalisme, moteurs de ce progrès, tout en ajustant ces arrangements collectifs qui ont si bien servi mais sont maintenant un peu désuet: l'Etat et le travail.

L'Etat, la citoyenneté, le travail

Les fondements de la vie en société reposent sur la tension et la complémentarité entre deux pôles: l'individu et la collectivité. Les institutions qui régulent la société ont comme fonction de résoudre cette tension, qui n'a en rien été atténuée par le passage des sociétés occidentales du féodalisme à la démocratie. Certes, le libéralisme politique a apporté la liberté individuelle, les droits de la personne et la citoyenneté. Mais l'Etat, incarnation du contrat social, a en contrepartie progressivement accru son champ de com-

pétences, en s'appuyant sur l'édification progressive des monopoles de la fiscalité et de la violence (Elias), ainsi que sur le développement d'un appareil bureaucratique de plus en plus étendu.

Depuis la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789, les droits individuels reposent sur la liberté, politique, mais surtout, économique. Le libéralisme, idéologie de la bourgeoisie, classe sociale orientée vers l'accumulation de richesses comme fin en soi, est inséparable du capitalisme, de l'économie de marché et de la propriété privée. «La propriété fait le citoyen» disait-on: elle est le moteur du progrès qu'elle engendre grâce à l'accumulation du capital qui permet les investissements et donc la croissance. Mais le capitalisme se caractérise par une inégalité de la propriété. En contraste au lien affirmé entre liberté et égalité, le libéralisme réel concerne surtout l'élite possédante. La condition de la majorité paysanne ou ouvrière reste précaire et son expression limitée, un terreau sur lequel vont croître les idées collectivistes.

Cette tension permanente entre l'égalité formelle du « statut de citoyen » élargi à toute la population (masculine) et les inégalités concrètes propres au capitalisme est à l'origine des droits sociaux élaborés entre le 19èmes et le 20ème siècle. La citoyenneté se caractérise alors, selon la typologie classique élaborée par T. H. Marshall par l'extension progressive à la communauté nationale des droits et devoirs politiques, civils et sociaux. La dimension politique de la citoyenneté permet la participation à l'exercice du pouvoir par le vote. Sa dimension civile donne la liberté de s'exprimer et de détenir la propriété. Sa dimension sociale donne droit à un minimum de sécurité. En échange, le citoyen doit à la collectivité l'obéissance aux lois, l'obligation de servir le pays en cas de guerre et celle de payer l'impôt.

Attardons-nous aux droits sociaux. Concrétisés par la redistribution d'une partie du produit collectif, ils permettent de résoudre la contradiction entre la citoyenneté, fondée sur l'égalité et le capitalisme, fondé sur la liberté d'entreprendre, mais caractérisé par l'inégalité. Ils la résolvent dans une dialectique vertueuse entre capital et travail. Le capital cède aux revendications syndicales (elles-mêmes fondées sur l'exercice des droits civils) pour acheter la paix sociale. En augmentant le revenu du travail, il dynamise la croissance et le profit, ce qui constitue l'essence du modèle fordiste. Les biens de consommations produits en série sont accessibles aux ouvriers, dont les besoins élémentaires sont satisfaits par les politiques de *Welfare*.

Le travail aura donc une position centrale dans la constitution d'une « pleine citoyenneté ». «La garantie d'un ensemble de droits et de devoirs concernant la reproduction des individus s'est constituée sur la base de la relation salariale » (Lautier). Cette dimension de la citoyenneté repose sur l'Etat-providence, qui accorde les droits sociaux comme contrepartie à la subordination du travailleur salarié à l'employeur. L'impossibi-

lité d'établir une équivalence monétaire entre subordination et salaire demande en effet la médiation de l'Etat régulateur, qui fonde ainsi sa légitimité en absorbant les tensions sociales. L'inégalité structurelle du système, l'asymmétrie fondamentale entre les droits et les devoirs de l'un et de l'autre, est en quelque sorte légitimée par la justice sociale, une forme de coopération assurant la croissance et le bien-être collectif.

Cette configuration va transformer la relation entre le public et le privé. Le modèle libéral de citoyenneté qui prévoit une séparation nette entre la sphère publique et privée, mais fondé, à l'image de la Grèce ancienne sur une base démocratique très restreinte, limitée aux citoyens-propriétaires, s'avère inadapté aux réalités sociales européennes dès la seconde moitié du 19ème siècle. Sa transformation est due à un mouvement de « publicisation du privé », à savoir l'intervention de l'Etat dans l'intimité de la famille et de la gestion de l'entreprise, qui a donné à une plus large partie de la population les conditions économiques lui permettant d'agir dans l'espace public. Le mouvement contraire qui voit le privé s'approprier une part croissante des compétences de l'Etat (par exemple le contrôle des marchés), même s'il n'est pas négligeable, est moins déterminant dans la constitution d'un « sujet politique autonome » (Lautier). Des sphères intermédiaires entre le public et le privé, comme le travail et la sécurité sociale, se constituent alors, et parviennent à occuper la plus grande part de l'espace social. La constitution de cette « zone critique » (Habermas, in Lautier), lieu de la négociation entre public et privé, conduit à une redéfinition de la citoyenneté. Aux droits et devoirs formels s'ajoute l'idée d'une citoyenneté définie comme la capacité à influencer l'espace public, au-delà des principes démocratiques formels.

Les impacts des nouvelles formes de régulation sur la citoyenneté

L'Etat-providence est en crise car ses fondements politiques, économiques et sociaux sont eux-mêmes remis en question. Les transformations des vingt dernières années dans le monde de la production ont mis fin au modèle de *welfare state* fondé sur une figure d'ouvrier industriel qui n'est plus représentative de la composition actuelle du travail. Cette transformation est décrite comme le passage du fordisme au « post-fordisme ». Celui-ci se traduit par la généralisation du « toyotisme », une « flexibilisation » de la production réglée sur la demande et caractérisée par la sous-traitance et la fragmentation des grandes unités productives en petites entreprises gérées par des travailleurs autonomes. Cette structure en réseau permet de s'ajuster aux fluctuations d'un marché mondial qui échappe à la planification nationale de la demande et instaure un nouveau rapport entre la production et la consommation.

En réalité, le changement va beaucoup plus loin. C'est le rapport entre le public et le privé qui est modifié par le rétrécissement de la fameuse « zone critique », qui permettait le consensus social. Un des symptômes en est l'affaiblissement de la position du travail qui

remet à la fois en question la citoyenneté sociale et la médiation citoyenne des institutions agissant dans la « zone critique », et par là le pacte travail-capital. La « flexibilisation du travail » ainsi que la restructuration de l'organisation productive entraînent un affaiblissement de la capacité des travailleurs à influencer l'espace public, et donc de la citoyenneté sociale, du fait de la précarisation des conditions de travail et de l'exposition aux risques d'un marché où la compétitivité devient toujours plus poussée. Parallèlement, la gestion privée des fonds de pension fait converger les intérêts des salariés des employeurs. Il en découle une crise du rôle des syndicats dans un univers d'exceptions aux règles traditionnelles du rapport travail-capital (Lautier). L'Etat perd la légitimité qu'il avait acquise en tant que garant du pacte entre travail et capital.

Les privatisations et la décentralisation accentuent ce mouvement. Elles affectent directement la sphère publique. La substitution des services publics par des services privés entraîne une modification qualitative des rapports entre le citoyen et l'Etat. La responsabilité incluse dans l'exercice réciproque de droits et de devoirs cède la place au contrat, à une relation marchande. Les conséquences sont importantes. L'Etat ne garantit plus les services publics de façon inconditionnée, ce qui affaiblit le rôle de l'Etat, exclut les non-solvables des services privatisés, mais surtout réanime la tension entre l'inégalité structurelle, qui « limite » la citoyenneté, et l'égalité formelle. Ce glissement vers une démocratie formelle provoque un durcissement des relations de travail et de la société dans son ensemble.

Par ailleurs, l'affaiblissement des « zones critiques », des institutions qui assuraient une médiation entre le privé et le public, tend à diminuer l'importance des valeurs universelles dans la société (tel le travail) et à augmenter les particularismes, qu'ils s'expriment par les régionalismes, les droits individuels, les références ethniques ou religieuses (Laclau). Il se traduit aussi par un nouveau contrat entre les citoyens et l'Etat, qui n'est plus fondé sur la médiation du salariat mais sur la consommation individuelle ou l'actionnariat. La participation à la sphère publique est fondé sur le pouvoir d'achat ou le jeu en bourse

Conclusion

Globalement, la transformation de l'Etat et des modes de régulation publique s'exprime par deux dimensions (Lenoble). D'une part, l'Etat bureaucratique est remplacé par la tutelle des juges et des droits fondamentaux, une idée résumée par la formule du «passage de l'Etat de droit à l'Etat des droits». D'autre part la régulation centralisée de l'administration publique traditionnelle est remplacée par une gouvernance privatisée, décentralisée, experte et «citoyenne».

Ces changements, qui ont l'air justifiés et rationnels en fonction des problèmes économiques actuels, peuvent conduire à des effets inattendus et contraires à ce qui est

recherché. Le redimentionnement de l'Etat, la nouvelle gestion publique, l'ajustement structurel, les privatisations et la décentralisation imposent une réflexion autour des retombées d'une telle transformation sur la question plus fondamentale des rapports entre les citoyens-travailleurs et l'Etat, à savoir la santé de la démocratie.

La réalisation du rêve libéral d'un Etat réduit à ses fonctions minimales passe à travers la restructuration des rapports sociaux. Il n'est pas certain que le citoyen et la citoyenneté sortent gagnants de cette grande transformation.

Bibliographie

Marshall, T. (1973). Class, Citizenship and Social Development, Westport, Greenwood, éd. Originale de 1950.

Elias, N. (1975). La dynamique de l'Occident, Paris, Calmann-Lévy, éd. originale allemande 1939.

Laclau, E. (2000). La guerre des identités, Grammaire de l'émancipation, La découverte / M.A.U.S.S., Paris.

Lautier, B. (1995). Citoyenneté et politique d'ajustement. Quelques réflexion théoriques suscités par l'Amérique Latine, in Jaime Marques Pereira, La citoyenneté sociale en Amérique Latine, Paris, L'Harmattan.

Lenoble, J. (2002). La procéduralisation contextuelle du droit, téléchargé le 31 juillet 2002 sur le site www.cpdr.ucl.ac.be/docs/docTravail%5Clenoble46.pdf